

Crédit à la consommation

La machine repart, mais...

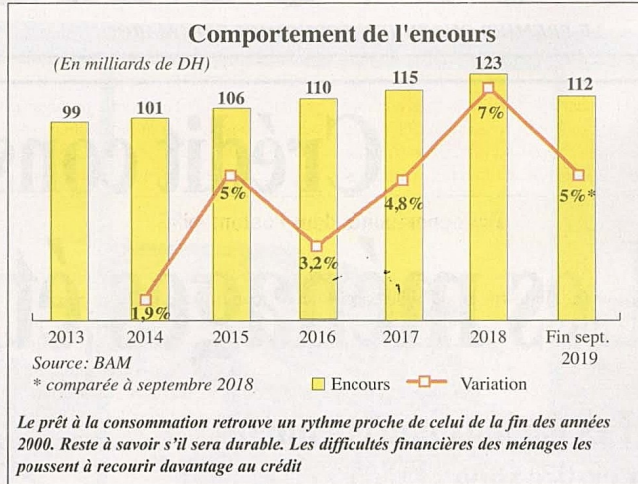
• L'encours affiche une croissance forte en 2018 et 2019

• Le taux d'intérêt moyen a baissé de 0,6 point en cinq ans

• Un crédit sur deux est remboursable sur 5 à 7 ans

LE crédit à la consommation se porte bien, du moins la production. En tout cas, c'est le produit le plus dynamique dans le portefeuille des banques avec les comptes débiteurs et les crédits de trésorerie. A fin octobre, les encours (crédits octroyés uniquement aux ménages) affichaient des hausses respectives de 4,6% et 6,6% contre une moyenne générale de 3,2%.

La croissance des crédits à la consommation est plus marquée chez les sociétés spécialisées. La fin d'année est généralement très animée, avec la multiplication des promotions. Mais les prêteurs n'attendent plus forcément les périodes de fête, la veille de la rentrée scolaire pour accélérer le démarchage de la clientèle. Par SMS, courrier ou mail, ils multiplient des opérations de prospection tout au long de l'année. Par ailleurs, ils sont plus visibles sur les lieux de vente, avec l'objectif de susciter des achats via des offres à des taux très compétitifs sur des durées très courtes. Beaucoup de personnes n'y résistent pas. Le crédit dit gratuit dans



les grandes surfaces peut déclencher des achats impulsifs. Les ménages s'endettent d'abord pour financer des projets personnels (2/3 de l'encours). Viennent ensuite le crédit auto et les prêts pour l'équipement domestique. Le renforcement du dispositif dans les commerces s'est traduit par une remontée du poids des crédits de moins de deux ans. Ils représentaient 8,5% de l'encours à fin 2018. Il y a peu encore, ces crédits d'une maturité inférieure à deux ans pesaient autour de 25% de l'encours. La chute de leur part dans la structure du portefeuille est dans une certaine mesure la conséquence de la pression sur les revenus des ménages. Ceux-ci sont donc ame-

nés à allonger la durée de remboursement des crédits. Les prêts dont la maturité dépasse 7 ans se renforcent et passent d'une moyenne de 2,4% entre 2011 et 2015 à 13,3% entre 2016 et 2018. La moitié des crédits à la consommation se rembourse sur une durée de 5 à 7 ans.

Sur les trois premiers trimestres de 2019, le coût moyen du crédit à la consommation (seulement aux guichets des banques) s'est établi à 6,72%. Il a baissé de 60 points de base (0,6 point de pourcentage) en cinq ans. C'est le produit qui a le moins profité du mouvement baissier des taux d'intérêt (le risque est plus élevé puisque le taux de défaut se situe

autour de 10%). La tarification des crédits des comptes débiteurs et crédits de trésorerie a diminué de 1,18 point en cinq ans contre une baisse de 0,74 point pour le crédit à l'équipement et 0,93 point pour les prêts destinés à l'investissement.

Si les prêteurs font preuve d'innovation dans l'élaboration des offres, hélas, la souscription de bout en bout d'un crédit à la consommation en ligne n'est pas encore possible! En outre, les délais d'instruction des dossiers sont dans de nombreux cas

En moyenne, le crédit absorbe 30% des revenus

LES dettes (crédits à la consommation et à l'habitat) des ménages auprès des banques et sociétés de financement absorbent en moyenne 30% de leurs revenus, selon une enquête de Bank Al-Maghrib portant sur plus de 225.000 dossiers. La charge de la dette par rapport au revenu est restée relativement stable sur les cinq dernières années avec des disparités selon les catégories socioprofessionnelles. Le taux d'endettement moyen des fonctionnaires ressort à 32,3% alors qu'il s'établit à 28,5% pour les salariés. Pour les professions libérales, le ratio dette/revenu se situe à 28,9% et 27,1% pour les retraités.

Le taux d'endettement d'1/4 de l'échantillon dépasse 40%. Dans cette population, 39,5% ont une charge de dette qui varie entre 51 et 70% de leurs revenus. Dans 1 cas sur 6 (16% des gens ayant un taux d'endettement supérieur à 40% ou 4% de l'échantillon global), le taux d'endettement est supérieur à 70%. Idéalement, la charge de la dette pour un ménage qui est propriétaire devrait se situer aux alentours de 55% recommandent les experts. Elle ne devrait pas dépasser 40% pour ceux qui n'ont pas encore un crédit immobilier. □

plus longs que ne le laissent croire les messages publicitaires. L'absence de la signature électronique par exemple empêche la dématérialisation totale de la souscription. «Le projet de réforme ne dépend pas uniquement de la Banque centrale. Mais c'est un sujet qui est en discussion. Nous examinons aussi l'implémentation du e-KYC. Nous regardons les benchmark et évaluons les risques pour voir ce qu'on pourra faire. Il y a de la protection du consommateur et du système», observe un responsable à Bank Al-Maghrib. □

F.Fa